Côtes d'Armor Tour

10 juillet / 15 juillet 2012
Perros-Guirec / Trébeurden / Port-Blanc / Lézardrieux / St Quay-Portrieux / Binic

AVIS DE COURSE ET REGLEMENT GENERAL DE L'EPREUVE
Le Côtes d'Armor Tour est organisé par le Comité Départemental de Voile des Côtes d'Armor, les clubs de voile et les municipalités des villes étapes, avec l'aide de partenaires privés ou publics et avec le support des médias départementaux. Ce partenariat oblige les concurrents à arborer pendant l'épreuve les "couleurs" des partenaires du Côtes d'Armor Tour.

Le format de l'épreuve implique certaines contraintes, pouvant emmener les concurrents à naviguer dans des conditions de mer et de vent difficiles. Ces mêmes contraintes peuvent aussi, en cas de vent faible, obliger l'organisation à réduire les parcours, à déplacer les zones de départ voir même d'effectuer une partie du parcours au moteur.

L'accompagnement sur l'eau du Côtes d'Armor Tour est assuré par deux vedettes et des semi-rigides chargées de l'organisation des courses (départs, contrôles aux marques, arrivées, etc. ...).
Les concurrents qui s'inscrivent au Côtes d'Armor Tour acceptent implicitement l'ensemble de ces principes d'organisation.

1) PROGRAMME
Confirmation d'inscription : lundi 9 juillet après-midi dans les locaux de la SRP sur le port de Perros-Guirec. Les Instructions de Course et le présent avis de course seront distribués après l'accomplissement des formalités d'inscription à Perros-Guirec

- **Jusqu'au 9 juillet 13h30 :** ralliement des bateaux vers le port de Perros Guirec (port gratuit à partir du 1er juillet 2012). De 14h à 19h confirmation des inscriptions au local de la SRP

- **Le 10 juillet à partir de 14h : étape Perros-Guirec – Trébeurden**
  Animation : A 9h petit déjeuner offert au club des navigateurs de Perros-Guirec

- **Le 11 juillet : étape Trébeurden – Trébeurden : parcours techniques et courses en baie de Lannion**
  Animation : Pot d'accueil et repas à suivre sur le Port

- **Le 12 juillet : étape Trébeurden – Port-Blanc.**
  Animation : Pot d'accueil et repas à suivre près du Centre Nautique

- **Le 13 juillet : étape Port-Blanc - Lézardrieux**
  Animation : Pot d'accueil et repas à suivre sur le port

- **Le 14 juillet : étape Lézardrieux – St Quay-Portrieux.**
  Animation : Pot d'accueil au local SNSQP

- **Le 15 juillet : étape St Quay-Portrieux – Binic – Tour des Iles et/ou parcours technique** (Gratuité du port de Binic jusqu'au 21 juillet 2012)
  Animation : Remise des prix sur le port et repas à suivre Salle de l'Estran

Ce programme est donné à titre indicatif et est susceptible d'être modifié par les Instructions de Course.

2) REGLEMENTS APPLIQUES

- La régate sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de Courses à la Voile en vigueur
- Les règlements fédéraux
- Le Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer

3) BATEAUX ADMIS ET CATEGORIES DE NAVIGATION

Le Côtes d'Armor Tour est ouvert aux voiliers en règle avec leur autorité nationale, homologués en catégorie de conception «A, B ou C » norme CE.
Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone « côtière » de navigation (arrêté du 11 mars 2008) pour les rallyes et les catégories « Petite course –CG 22 » et « Multicoque » de la régate.
La catégorie « Grande course - CA 22» devra disposer de l'armement de sécurité zone « hauturière ».
Tous les bateaux devront être conformes à la jauge du constructeur et ou de la classe (Notamment au niveau des filières). Le mouillage devra être opérationnel car il sera utilisé lors de l'étape de Port-Blanc.
Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.

4) LICENCE (Non applicable au groupe « Rallye »)

La licence FFV 2012 avec visa médical est obligatoire pour toute personne embarquée.
Ces licences seront réclamées lors de la confirmation de l'inscription à Perros-Guirec.
Les participants de nationalité étrangère devront être en possession d'un document équivalent à la licence française, le montant de l'assurance en Responsabilité Civile devant alors être au minimum de 1,5 million d'Euros et d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de la voile en compétition.

5) CLASSEMENTS

a) Classements des étapes : Il y aura un classement d'étape par groupe de classement. Le classement se fera conformément au système de point à minima de l'annexe A des RCV après calcul du temps compensé (temps réel multiplié par coefficient temps / temps)
Le CVL ne sera pas pris en compte.

b) Classements généraux : Il y aura un classement général par groupe de classement, ce classement général sera effectué par addition des points obtenus à toutes les étapes.
Chaque course côtière aura un coefficient 1
Chaque parcours technique aura un coefficient 0,5
Aucune course ne sera retirée.

c) Classement des Clubs : Un classement des clubs sera effectué prenant en compte les 2 meilleurs résultats par club dans chaque groupe de classement. L'appartenance à un club devra être mentionnée sur le bulletin d'inscription ou déterminée par la licence du skipper.

e) Classement des monotypes ou bateaux de la même série : Quand ils réunissent une flotte d'au minimum 6 unités, les monotypes ou les bateaux de la même série conformes à leurs règles de classe ou ceux possédant le même groupe net HN France, pourront pour le classement général, faire l'objet d'un classement spécifique. Ce classement sera extrait du classement général de leur groupe de classement.

6) GROUPES DE CLASSEMENT

- **Grande course – CA 22** : bateaux dont le groupe HN net est supérieur à 18.
- **Petite Course – CG 22 :** bateaux équipés « régate » dont le groupe HN net est supérieur ou égal à 10 et inférieur ou égal à 20.
- **Multicoque** : bateaux de la Jauge Multi2000 repliable à 2m50 disposant d'une cabine et d'un moteur

Pour les monocoques, coefficients HN / OSIRIS utilisés lors des classements : Celui de la carte HN ou HN/OSIRIS valide présentée à l'inscription. En l'absence de carte, référence à la table des coefficients HN de l'année en cours (consultation en ligne sur le site de la FFV à l'adresse suivante : http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/HN/FRA/tables/home.asp)
Pour les multicoques, utilisation de la jauge multi2000 (http://www.multicoques-habitables.com/jauge.htm)

7) DROITS A PAYER

- Inscription du bateau : 75 €
- Forfait repas (4 repas) par personne embarquée : 44 €

8) MOTEUR ET PROPULSION AU MOTEUR

Le moteur fixe ou hors-bord est obligatoire pour tous les bateaux. La quantité de carburant (essence ou gas-oil) obligatoire au départ de chaque étape est fixée à 20 litres au minimum pour les monocoques. Les multicoques doivent prévoir une quantité de carburant permettant une autonomie de 50 milles. Une vitesse de propulsion au moteur d'au moins 4 noeuds est obligatoire pour tous les bateaux (vent nul et mer plate).

9) V.H.F.

Une VHF (fixe ou portable) en état de marche est obligatoire à bord de chaque bateau.

10) EQUIPAGE ET CHANGEMENT D'EQUIPAGE

- Le nombre de personnes embarquées est fixé à 2 personnes au minimum.
- Le nombre d'équipiers embarqués pourra varier d'une étape à l'autre.
- Le nombre d'équipiers, le nom, le n° de licence et le certificat médical de toutes les personnes embarquées pour chaque étape, devront figurer sur la liste d'équipage à remettre au plus tard à la confirmation des inscriptions à Perros-Guirec.
- En cas de modification imprévue de l'équipage lors de l'une des étapes, la nouvelle liste d'équipage devra être déposée au secrétariat de course, accompagnée des licences avec visa médical, avant le départ de l'étape où l'équipage est modifié

En aucun cas le nombre de personne à bord ne devra être supérieur à celui figurant sur l'acte de francisation et / ou à celui du radeau de survie.(Groupe Grande Course CA)

11) CONTROLE DE JAUGE ET D'ARMEMENT

Ils se feront à partir du lundi 9 juillet à 14h00 au Port de Perros-Guirec.
A l'arrivée et au départ de chaque étape tout bateau pourra être contrôlé par le comité de jauge.

12) CAGNARDS, FLAMMES DE COURSE ET PAVILLON DES PARTENAIRES

Le port de la publicité organisateur est obligatoire.
Le maintient en bon état des supports de publicité est de la responsabilité des concurrents.
Les pavillons des partenaires du Côtes d'Armor Tour à arborer au port, ainsi qu'une flamme de course à arborer en mer vous seront remis à Perros-Guirec. Une caution de 50 € vous sera demandée pour ceux-ci (caution rendue en fin d'épreuve).

13) PUBLICITE

La "Carte d'autorisation de port de publicité 2012" délivrée par la FFV est obligatoire pour les bateaux arborant de la publicité pendant la course.
Les voiliers souhaitant faire une action de publicité autre que celles prévues par ces règles devront faire une demande écrite au comité d'organisation, avant le 15 juin 2012.

L'organisation se réserve le droit de refuser ces actions ou de les soumettre à certaines conditions y compris financières.
Nous pouvons vous fournir les formulaires de demande d'autorisation et les textes officiels de la FFV.

14) MODALITÉS D'INSCRIPTION
Les bulletins d'inscription non accompagnés des 2 chèques (inscriptions et caution) ne seront pas pris en compte.
Le nombre maximum d'inscrits est fixé à 40 bateaux (30 monocoques-10 multicoques)
Passé ce nombre le comité d'organisation pourra refuser une inscription ou la placer en « liste d'attente ».
Pour qu'une inscription soit confirmée et validée elle doit comporter :

- Le bulletin d'inscription joint correctement rempli.
- Une photocopie de la carte d'autorisation de port de publicité pour les voiliers arborant de la publicité.
- Le chèque d'inscription (bateau + forfaits repas) libellé à l'ordre de CDV 22
- Le chèque de caution pavillons (50 €) libellé à l'ordre de CDV 22.

(Chèques d'inscription bateau + forfaits repas, encaissés à partir du 15 juin 2012)

15) DATE LIMITE D'INSCRIPTION / DESISTEMENT
La date limite d'inscription est fixée au 15 juin, sauf atteinte avant cette date du nombre maximum de bateaux prévu. En cas de désistement après inscription, la règle suivante sera appliquée :

- Avant le 15 juin 2012 minuit, le chèque d'inscription sera intégralement remboursé.
- Après le 15 juin 2012 minuit, le chèque d'inscription sera encaissé par l'organisateur.

16) CONFIRMATION D'INSCRIPTION A PERROS-GUIREC
L'ensemble des formalités de confirmation d'inscription (licences, liste d'équipage, etc.) se feront à partir du samedi 9 juillet à 14 H à Perros-Guirec (Local de la SRP) sauf dérogation.
Elles devront impérativement être terminées avant le lundi 9 juillet à 19h

17) FESTIVITÉS
Pour l'ensemble des personnes embarquées, les repas du soir vous seront offerts aux escales selon le programme prévu dans le cadre des forfaits repas achetés lors de l'inscription.
Des concerts gratuits et animations sont en projet dans toutes les villes étapes, le programme définitif sera annoncé ultérieurement sur le site Web.

18) UTILISATION DES DROITS
Le propriétaire ou l'usager du voilier et l'éventuel commanditaire, par le seul fait de leur participation, acceptent que l'organisateur utilise à des fins de promotion et non commerciales tout ce qui est relatif à leur participation à l'épreuve. (Texte, photo ou vidéo)

19) RENSEIGNEMENTS
CDV 22 – Maison Départemental des Sports – 22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 76 25 41, Fax : 02 96 76 25 42
E mail : contact@cdv22.com
Site Web : http://www.voile-cotesdarmor.com/voile-habitable/item/56-côtes-darmor-tour-2012